

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 décembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1313**

commune (s) : Bron

objet : Rue Albert Camus - Aménagement de voirie - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano, Colin, Bernard.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 13 décembre 2016**Décision n° CP-2016-1313**

commune (s) : Bron

objet : **Rue Albert Camus - Aménagement de voirie - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD), ayant pour objet un aménagement de voirie, à savoir : le prolongement de la rue Albert Camus à Bron.

Les travaux ont pour objet notamment :

- les terrassements généraux,
- la pose de bordures,
- la construction d'une chaussée en enrobé,
- la construction de trottoirs en sablé,
- la construction de trottoirs en enrobé.

Par délibération du Conseil n° 2016-1282 du 27 juin 2016, la Métropole a voté une individualisation d'autorisation de programme globale P09 – Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 767 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P09O5061.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de VRD pour le prolongement de la rue Albert Camus à Bron.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social (mise en œuvre de la clause d'insertion sociale) et à caractère environnemental.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur a choisi l'offre de l'entreprise Colas Rhône-Alpes-Auvergne pour un montant de 292 069,05 € HT, soit 350 482,86 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour le prolongement de la rue Albert Camus à Bron et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne pour un montant de 292 069,05 €HT, soit 350 482,86 €TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O5061, le 27 juin 2016 pour la somme de 767 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant total à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.